

La mutuelle pour tous est disponible

Publié le 20/10/2015 par Annie Dumay



D. Virto (adjointe aux finances), A. Echeverria (CCAS), L. Caldubehere (Actiom) et H. Beodide (secrétaire de mairie). © Ph A. D.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a signé une convention avec l'association Actiom pour inscrire Ascain dans le dispositif « Ma commune ma santé ». Ceci afin de permettre aux personnes qui renoncent à leurs soins de santé ou qui les limitent faute de mutuelle et de moyens, d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix. Le village est ainsi la 22e commune du Pays basque à proposer à ses administrés une solution santé mutualisée, accessible à tous. Lors de la réunion publique d'information qui s'est tenue mardi dernier, Laurent Caldubehere, représentant de l'association Actiom, a expliqué les avantages de cette mutuelle pour tous et répondu aux nombreuses questions posées par un public intéressé venu en nombre.

Au cas par cas

Devant la complexité des situations et la nécessité d'étudier les dossiers au cas par cas, se renseigner auprès du CCAS au 05 59 54 68 38 pour connaître les jours et heures des permanences.

Annie Dumay